

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 novembre 2021

CP2021_11_59
id. 6083

Le 19 novembre 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme NEGRE, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BESIERS (pouvoir à M. BERTELLI), M. CROS (pouvoir à Mme NEGRE), M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. DESCAZEAX), Mme SARDEING (pouvoir à M. WEILL), Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme BOURDONCLE)

Sont absents :

M. BEQ

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS 2021 -

COMPLÉMENT

Lors de la réunion consacrée au vote du budget primitif 2021 une enveloppe de 880 000 € a été inscrite au bénéfice de cette politique : 55 000 € pour les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale et 825 000 € pour les associations.

La commission permanente du 1^{er} juin 2021 a entériné une première répartition de subventions aux acteurs culturels pour un montant global de 778 400 € répartis comme suit :

- 14 000 € en direction des communes (reliquat = 41 000 €) ;
- 764 400 € pour les associations (reliquat = 60 600 €).
- Reliquat global de l'opération 101 600 €

Il est proposé, lors de la présente réunion, d'examiner quelques dossiers complémentaires reçus depuis et présentés en annexe.

Proposition d'engagement de la présente commission :

Événements culturels organisés par des collectivités : article 65734 - s/fonction 311 - AE 6789

- Autorisation d'engagement	55 000 €
- Engagé à ce jour	14 000 €
- Proposé à la présente commission.....	17 900 €
- Reliquat.....	23 100 €

Événements culturels organisés par des associations : article 6574 - s/fonction 311 - AE 6791

- Autorisation d'engagement.....	825 000 €
- Engagé à ce jour	764 400 €
- Proposé à la présente commission.....	53 000 €
- Reliquat.....	7 600 €
 Total propositions d'engagement.....	 70 900 €
Total reliquat.....	30 700 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Considérant la décision du Président de reporter l'attribution de la subvention pour l'association Montauban Festivités relative au quadricentenaire du siège de Montauban à une commission permanente ultérieure,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve au titre de la politique de soutien aux acteurs culturels 2021 (complément), l'attribution des subventions départementales aux associations et aux établissements publics énoncés pour un montant global de 67 900 € réparti comme suit :
 - événements culturels organisés par des collectivités 17 900 €
 - événements culturels organisés par des associations 50 000 €

Adopté à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote :

- *M. Cros (procuration donnée Mme Nègre) pour la communauté de communes de Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron.*
- *M. Bésiers (procuration donnée à M. Bertelli) pour la commune de Castelsarrasin.*

Le Président,

Michel WEILL